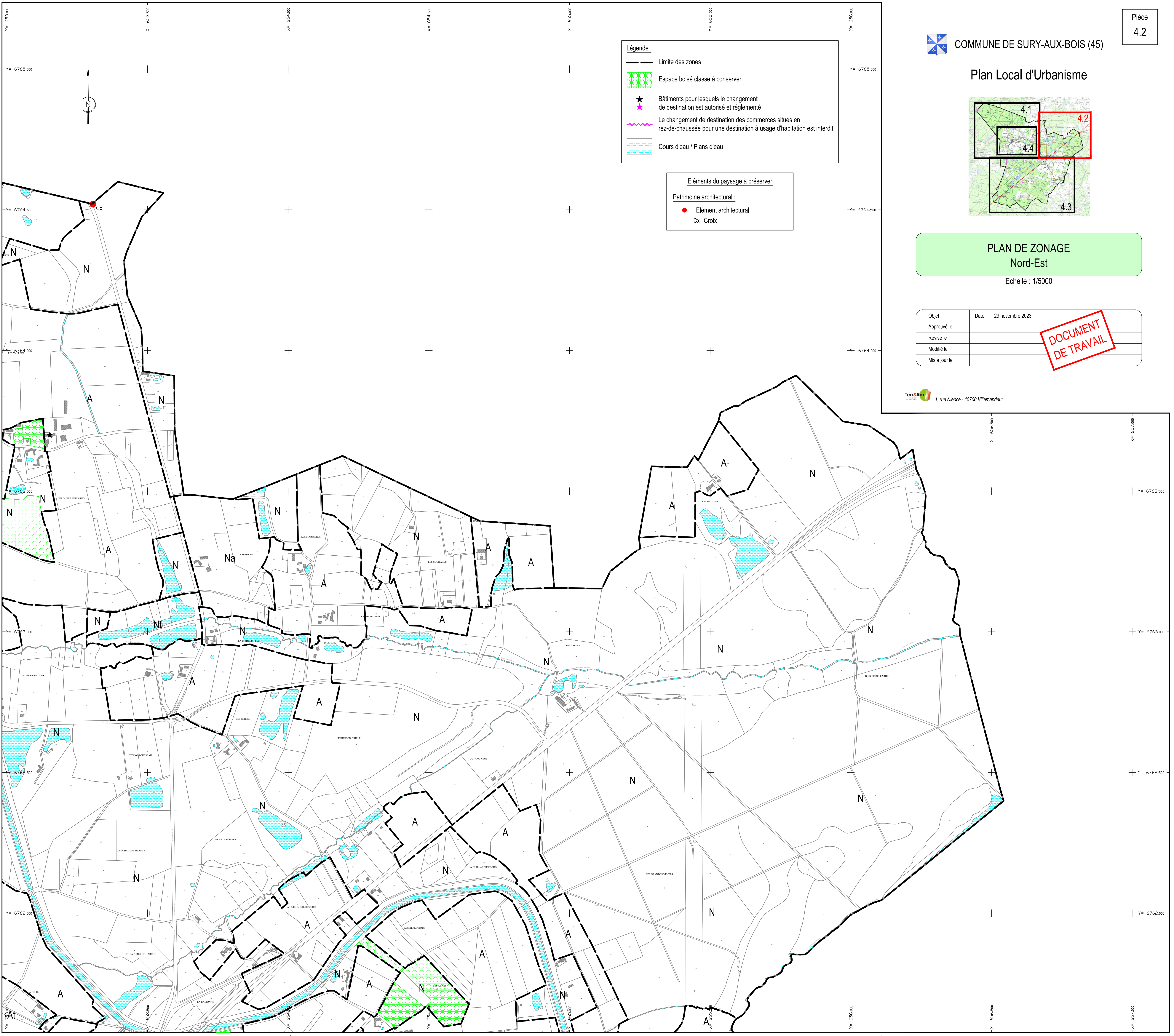




Légende :

- Limite des zones
- Espace boisé classé à conserver
- ★ Bâtiments pour lesquels le changement de destination est autorisé et réglementé
- Le changement de destination des commerces situés en rez-de-chaussée pour une destination à usage d'habitation est interdit
- Cours d'eau / Plans d'eau

Eléments du paysage à préserver

Patrimoine architectural :

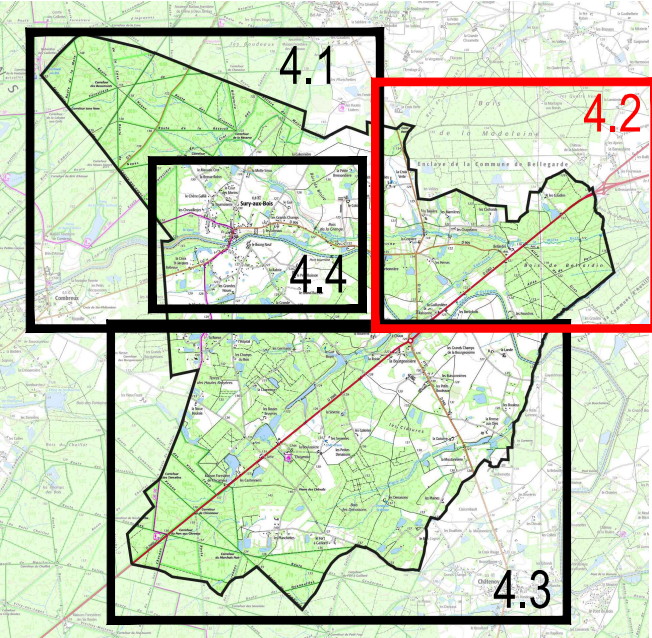
- Élément architectural
- Croix



COMMUNE DE SURY-AUX-BOIS (45)

Pièce
4.2

Plan Local d'Urbanisme



PLAN DE ZONAGE
Nord-Est

Echelle : 1/5000

Objet	Date	29 novembre 2023
Approuvé le		
Révisé le		
Modifié le		
Mis à jour le		

DOCUMENT
DE TRAVAIL

Terr&Am
1, rue Niepce - 45700 Villemandeur